



## Violences verbales et menaces de mort avec chantage

Par **lily090263**, le **20/07/2010** à **10:54**

Bonjour,  
je suis victime de violences verbales de mon compagnon ,j ai meme eu des menaces de mort devant mes enfants si je partais ,il est alcoolique sans emploi et suppression de permis, aucun revenu de sa part . c est moi qui paye tout malgré que je n ai rien à mon nom ,nous sommes locataires.il refuse de partir du domicile que puis je faire ? J aimerai gardé le logement car je ne trouve rien d autres trop cher ou trop gourmand en chauffage ; de plus j aurai un autre loyer à payer celui d une chambre en iut pour mon fils en septembre .

Par **chris\_idv**, le **20/07/2010** à **11:53**

Bonjour,

Vous pouvez:

o porter plainte pour violences conjugales auprès des forces de l'ordre mais en générale aucune suite n'est donnée par la justice en l'absence d'incapacité de travail sur la victime attestée par un médecin expert ...

o solliciter l'hospitalisation d'office de votre époux s'il est dans un état d'alcoolisation qui le justifie en vous adressant à l'autorité administrative (préfet) si votre demande est présentée et

soutenue par au moins un, mais idéalement 2, médecins.

<http://www.legislation-psy.com/spip.php?article517>

o tenter d'utiliser la loi nouvellement votée (le 10 juillet 2010) en sollicitant une ordonnance de protection du juge des affaires familiales, via un avocat.

<http://eulogos.blogactiv.eu/2010/07/13/france-violences-faites-aux-femmes-loi-du-9-juillet-2010-relative-aux-violences-faites-specifiquement-aux-femmes-aux-violences-au-sein-des-couples-et-aux-incidences-de-ces-dernieres-sur-les-enfant/>

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000022454032&dateText>

Cordialement,

Par **lily090263**, le **20/07/2010** à **12:33**

bonjour j aimerais ne pas en arriver là mais merci quand meme